



REUNION INFORMELLE DU 20 NOVEMBRE PREPARATION LISTE D'APTITUDE DE C EN B 2021

Echange sur les candidats que la DRFIP va proposer à la liste d'aptitude et données statistiques sur la liste d'aptitude de C en B 2021

A la DRFIP, 561 contrôleurs (contre 613 l'année dernière) se trouvaient sur la Plage d'Appel Statutaire (contrôleurs qui remplissaient donc les conditions pour postuler).

113 candidatures ont été déposées contre 136 en 2020

Le potentiel fixé par la DGFIP est de 13 pour la liste d'aptitude de C en B pour 2021 et la DGFIP admet 2 possibilités supplémentaires (au cas où des candidats proposés sur la liste obtiendraient leur promotion au concours ou à l'examen professionnel).

La DRFIP a donc inscrit 15 candidats dont 13 éligibles .

Compte tenu des nouvelles modalités fixées par la note relative à la promotion par liste d'aptitude 2021, qui ne distingue que les candidats proposés et les candidats non proposés, la sélection de ces 13 candidats a été faite parmi les candidats classés excellent pour la liste d'aptitude 2020 et non retenus (1) puis parmi les dossiers des candidats classés "Très Bon" l'année dernière (23).

4 agents inscrits l'année dernière dans la catégorie "Très Bon" n'ont pas recandidaté cette année, compte tenu, entre autre, du mouvement de mutations chaotique de l'année dernière.

La liste des candidats proposée par la direction à la centrale est donc la suivante. Elle est établie par ordre de mérite :

- 1 - Severine MEURISSE-DION
- 2 - Lysiane DE CLERCQ
- 3 - Nathalie PAMART
- 4 - Florence TRAWINSKI
- 5 - Henri LANNOY
- 6 - Stéphane PIOTROWSKI
- 7 - Christophe BOE
- 8 - Marie LECLERCQ
- 9 - Nathalie CARPENTIER
- 10 - Anne France NOEUVEGLISE
- 11 - Valerie SCLIFFET
- 12 - Pascal TREVAUX
- 13 - Bertrand EVAIN
- 14 - Karine SELLIER
- 15 - Marion CANONNE

L'année prochaine, contrairement aux candidats de la liste d'aptitude de B en A, la liste des candidats très bon établie en 2019 ne suffira pas à constituer la liste des candidats proposés à la DG.

Nous avons demandé comment serait établie la liste.

Réponse des RH : ils procéderont d'abord en plaçant le ou les candidats proposés cette année et non retenus par la centrale, ensuite les agents qui resteront dans la liste des "Très Bon 2019" et compareront les autres candidatures entre elles pour arriver au potentiel fixé par la Centrale.

Les organisations syndicales pourront demander chacune une audience auprès des RH afin de défendre les dossiers des candidats qui les auront mandatés, puis aura lieu une réunion informelle où la liste sera annoncée.